

DÉLIBÉRATION N°2024-12-16-73
CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Retrait de la délibération n°2024-11-25-66 – Réhabilitation de la grange DUBOURG en nouvelle mairie – attribution du marché de travaux.

Monsieur le Maire explique qu'il faut retirer la délibération n°2024-11-25-66 en date du 25 novembre 2024 concernant l'attribution du marché de travaux aux entreprises pour la réhabilitation de la grange DUBOURG en nouvelle mairie.

Considérant qu'il y a eu une confusion lors de la saisie des montants entre HT et TTC.
Considérant que cette décision fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** de retirer la délibération n°2024-11-25-66,
- **Dit** qu'une nouvelle délibération sera prise avec les montants des travaux exprimés en HT.

VOTE : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Pour le Maire empêché
Monique ALLÈGRE
2^{ème} Adjointe



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 20 DEC. 2024
Affiché le 20 DEC. 2024